

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021 À 19 h 00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 22 février 2021 à 19 h 00, **en vidéoconférence**, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 05.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2021-02-045 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de déposer des procédures judiciaires à l'encontre de Sintra inc. à la Cour supérieure dans le dossier des trottoirs;
4. Adoption - Règlement numéro 676 emprunt de 1,360,000 \$ pour la réfection de diverses rues;
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-046 3. AUTORISATION DE DÉPOSER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES À L'ENCONTRE DE SINTRA INC. À LA COUR SUPÉRIEURE DANS LE DOSSIER DES TROTTOIRS :

CONSIDÉRANT QU' afin de poursuivre les démarches légales dans le dossier de la problématique des trottoirs, nous sommes rendus à l'étape de déposer des procédures judiciaires à la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Me Mathieu Prince de la firme d'avocats Delorme Lebel Bureau Savoie, S.E.N.C. afin de la représenter dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise Me Mathieu Prince de la firme d'avocats Delorme Lebel Bureau Savoie S.E.N.C. de Sherbrooke à déposer des procédures judiciaires à la Cour supérieure à l'encontre de Sintra inc. suivant son défaut d'exécuter correctement le contrat lui ayant été octroyé dans le dossier des trottoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4

2021-02-047 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 676 EMPRUNT DE 1 360 000.00 \$ POUR LA RÉFECTION DE DIVERSES RUES :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 676 emprunt de 1 360 000.00 \$ pour la réfection de diverses rues qui sera remboursé en partie; par une subvention de la TECQ, en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter un emprunt d'un montant de 1 360 000.00 \$ pour la réfection de diverses rues.

Le secrétaire-trésorier mentionne que des copies du règlement seront mises à la disposition du public sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune.

6.

2021-02-048 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

